

Le Rwanda actuel : Quand l'Aide étrangère fait plus de Mal que de Bien

*Par la Fondation Hôtel-Rwanda Rusesabagina en collaboration avec
Emmanuel Hakizimana, Ph.D., Université du Québec à Montréal
et Brian Endless, Ph.D., Loyola University Chicago
Le 5 avril 2009- Chicago Illinois*

Quinze ans après le génocide qui a ravagé le Rwanda en 1994, les acteurs ont changé mais malheureusement les politiques restent très sensiblement les mêmes. Le Rwanda s'est enfoncé dans un autre cycle de répression, une élite fortement minoritaire ayant mis sur pieds des politiques officielles et officieuses qui appauvrissent la majorité de la population. De plus, cette répression et cette violence ont traversé les frontières et se sont diffusées dans la région et plus particulièrement en République Démocratique du Congo voisine.

Un aspect particulièrement regrettable pour tous ceux qui y sont engagés concerne l'aide étrangère. Bien qu'elle soit cruciale pour le développement du Rwanda et la réduction de la pauvreté, actuellement cette même aide étrangère contribue à l'aggravation de la crise. Les politiques gouvernementales ne sont conçues que pour et par l'élite Tutsi venue de l'Ouganda en 1994 et un groupe restreint d'alliés, et l'aide étrangère a l'effet pervers de permettre à ce groupe de garder le contrôle du pouvoir – lequel contrôle provient en fait d'un freinage délibéré du développement de la grande majorité de la population rwandaise.

Contexte

La guerre qu'a subie le Rwanda entre 1990 et 1994, et qui s'est par la suite étendue à la République Démocratique du Congo (RDC) a causé d'énormes destructions en capital humain à travers les nombreuses victimes qu'elle a occasionnées (on parle généralement de 800 000 morts entre avril et juillet 1994 au Rwanda, et de plus de 5 millions en RDC). Elle a aussi entraîné la destruction et l'endommagement de nombreuses infrastructures et équipements, de bâtiments publics et privés en plus de canaliser les ressources productives vers les activités de guerre.

Vu l'immensité des dégâts et la grande détresse de la population rwandaise, la communauté internationale s'est empressée de reconstruire le Rwanda et lui a accordé une aide substantielle largement supérieure à la moyenne de celle attribuée aux autres pays africains au Sud du Sahara. Déjà, en janvier 1995, la Table ronde des bailleurs de fonds de Genève s'engageait à fournir au Rwanda une aide bilatérale et multilatérale de près de 600 millions \$¹. Depuis 1997, l'aide étrangère a connu deux périodes de forte

¹ Filip Reyntjens (2004) « Rwanda, ten years on: From genocide to dictatorship », *African Affairs*, 103, 177-210

augmentation : la première en 2000, lorsqu'elle est passée de 16% du Produit intérieur brut (PIB) en 1997-1999 à 20% en 2000-2002, et la deuxième en 2003 lorsqu'elle est passée à 25% du PIB en 2003-2004². De 1995 à 2006, le Rwanda a reçu une aide étrangère totale s'élevant à 5 064 210 000 \$³ et parmi les plus grands donateurs figurent le Royaume-Uni, les États-Unis, les Pays-Bas ainsi que la Belgique⁴. Actuellement, avec une aide étrangère équivalente à 55\$ par habitant, le Rwanda figure parmi les pays les plus dépendants de l'aide au monde⁵.

Cependant, bien qu'à travers cette forte aide étrangère, les bailleurs de fonds visaient à permettre au peuple rwandais de se remettre d'un des plus grands conflits interethniques du 20^{ème} siècle, ils ne se sont pas assurés si les politiques mises en œuvre par le nouveau gouvernement, formé par les anciens rebelles Tutsi du Front Patriotique Rwandais (FPR) qui étaient basé en Ouganda voisin, *n'étaient pas susceptibles de perpétuer ce conflit*. Or, les recherches montrent que dans des situations de guerre (avant, pendant ou après), l'aide étrangère (humanitaire et au développement) n'est jamais neutre : elle crée des incitatifs à la paix ou à la guerre, sa taille étant aussi importante que sa répartition entre les bénéficiaires⁶. Les incitatifs à la paix concernent «tous les usages de l'aide qui renforcent la dynamique de paix en influençant le comportement des acteurs, en renforçant les capacités de ceux qui sont pour la paix, en modifiant les relations entre les parties en conflit (groupes ethniques, société civile, gouvernement) et en influençant l'environnement social et économique dans lequel les dynamiques de conflit et de paix évoluent »⁷.

L'attitude paradoxale des bailleurs de fonds de ne pas lier l'aide accordée au gouvernement rwandais au contrôle du *piège ethnique* alors que le pays venait de subir un terrible conflit interethnique peut être expliquée par deux facteurs : D'abord, le sentiment de culpabilité de la communauté internationale de ne pas être intervenue pour éviter la mort de milliers de personnes. Ce sentiment est souvent évoqué pour justifier la non-condamnation des crimes du FPR qui, selon de nombreuses sources internationales, constituent dans beaucoup de cas des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité. Cependant, étant donné que le FPR est crédité d'avoir arrêté la crise immédiate, ses dirigeants sont souvent exonérés de critiques par la communauté internationale même lorsque les faits plaident pour une action judiciaire.

² Banque Mondiale (2007), Rwanda, Vers une croissance et une compétitivité soutenues, Mémoire sur le pays, Rapport 37860-Rw, Volume 1, p.6

³ Base de données de la Banque Mondiale

⁴ Les Pays-Bas ainsi que la Suède ont arrêté leur aide en 2008, et le Canada vient de suivre (2009)

⁵ UNDP (2008), Turning vision 2020 into reality: From recovery to sustainable human development, p. 52

⁶ Peter Uvin (1999), The influence of aid in situation of violent conflict, Watson Institute for International Studies, Brown University, Providence, RI, USA., p.3

⁷ Ibidem, p.5

Ensuite, le FPR avait donné des signaux d'ouverture après le génocide de 1994 que tous les acteurs avaient appréciés. Ainsi, dans son premier gouvernement, il avait accordé les plus hauts postes de Premier ministre et de Président de la République ainsi que d'autres postes ministériels importants à des Hutu. Malheureusement, quelques temps après 1994, il est devenu clair qu'il ne s'agissait que d'une pure stratégie de relation publique destinée à rassurer l'opposition intérieure et extérieure, et à permettre ainsi au FPR de consolider son pouvoir. Par la suite, l'opposition intérieure a été complètement muselée, mais la communauté internationale n'a pas pour autant modifié ses relations ni sa politique d'aide étrangère.

Maintenant, force est de constater que cette attitude des bailleurs de fonds a été une grave erreur, et que le Rwanda post-1994 a connu un faux départ: la non-considération de la dimension ethnique dans la reconstruction du pays a, non seulement éloigné le Rwanda du sentier de la paix, mais aussi sérieusement compromis la lutte contre la pauvreté.

En effet, les données sur l'économie rwandaise montrent que le contentieux entre les Hutu et les Tutsi qui a été à l'origine des violents conflits entre ces deux ethnies dans l'histoire du Rwanda constitue aussi la trame de fonds des politiques économiques du gouvernement du FPR majoritairement Tutsi. Ainsi, les grandes inégalités de revenus qui caractérisent l'économie rwandaise se révèlent fortement en relation avec des politiques discriminatoires vis-à-vis des Hutu. De plus, comme ci-après montré, il existe de fortes similitudes entre la situation actuelle et celle d'avant les années 1960 qui a mené aux violentes confrontations interethniques de 1959 et à la fuite des parents de la majorité de l'élite dirigeante Tutsi actuelle. Comme à cette époque, les Hutu fortement majoritaires dans la population sont très faiblement représentés dans l'élite dirigeante, et *les politiques tant officielles qu'officieuses sont mises en œuvre pour les maintenir dans la pauvreté.*

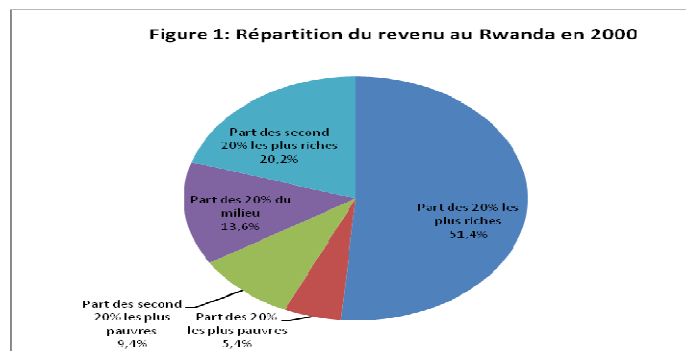
Sachant que, lorsque le pouvoir politique d'un groupe est menacé par le progrès, le développement économique du pays devient fortement compromis⁸, l'on doit reconnaître l'impossibilité de lutter efficacement contre la pauvreté au Rwanda sans résoudre le problème de partage du pouvoir entre les Hutu et les Tutsi. Pire encore, les mêmes causes créant les mêmes effets, la situation actuelle risque de provoquer les mêmes violences interethniques qu'en 1959. Les aspects ci-après mentionnés au sujet de l'alarmante situation actuelle du Rwanda sont loin d'être exhaustifs, mais ils sont suffisamment

⁸ Karla Hoff and Joseph E. Stiglitz (2000), *Modern economic theory and development*, in Gerald M. Meir and Joseph E. Stiglitz, *Frontiers of development economics: The future in perspective*, World Bank and Oxford University Press, p.425

graves pour inciter à une reconsidération de l'assistance accordée au Rwanda avant qu'il ne soit trop tard.

De fortes et croissantes inégalités de revenus à caractère ethnique

Alors qu'au milieu des années 1980 le Rwanda figurait parmi les pays les moins inégalitaires⁹, actuellement il se trouve parmi les 15% pays les plus inégalitaires au monde et l'écart entre les riches et les pauvres s'accroît d'année en année. Ainsi en 2000, la tranche des 20% les plus riches détenait 51,4% du produit intérieur brut alors que celle des 20% les plus pauvres n'avaient que presque 10 fois moins, soit seulement 5,4% du PIB¹⁰.



Source de données: PNUD

Les conséquences de ces inégalités de revenus sur la majorité de la population sont dramatiques : Près d'un tiers de la population rwandaise souffre de carence alimentaire et dans certaines régions comme le Bugesera (au Sud-est), cette proportion atteint 40%. De même, l'espérance de vie d'un rwandais est de seulement 44 ans et figure parmi les 20 plus basses au monde.

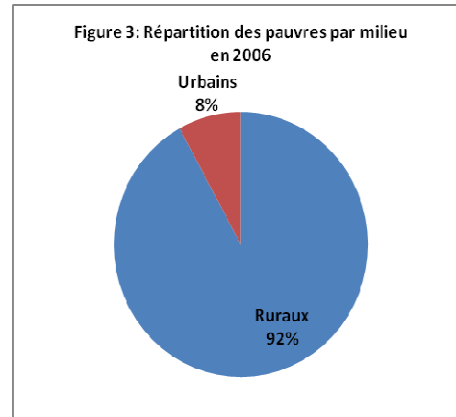
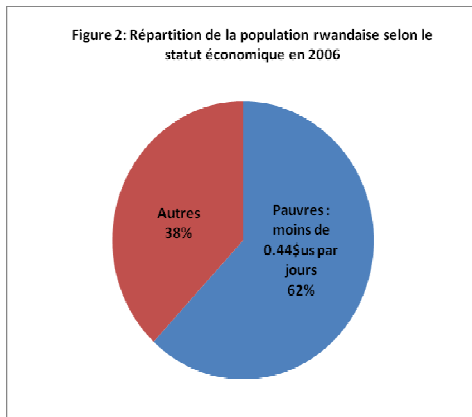
Les études montrent que les inégalités de revenus au Rwanda ont deux caractéristiques essentielles : D'une part, la pauvreté frappe surtout la population rurale. Sur 5,38 millions de pauvres que comptait le Rwanda en 2006 (62% de la population), 4,98 millions vivaient en milieu rural¹¹ avec moins de 0,44\$ (250Frw en prix de 2006) par jour, ce qui représente une proportion de 92% des pauvres. D'autre part, l'élite Tutsi venue essentiellement de l'extérieur s'étant installée dans les centres urbains, notamment à Kigali, ce sont surtout les Hutu qui représentent 84% de la population rwandaise et vivent

⁹ An Ansoms (2007) « Striving for growth, bypassing the poor? A critical review of Rwanda's rural sector policies», *Journal of Modern African Studies* 46 (1):1-32

¹⁰ UNDP (2008), op.cit.

¹¹ Government of Rwanda (2007A). *Economic Development and Poverty Reduction Strategy 2008-2012*, Ministry of Finance and Economic Planning, preliminary draft June 2007 cité par An Ansoms (2007) « Striving for growth, bypassing the poor? A critical review of Rwanda's rural sector policies», *Journal of Modern African Studies* 46 (1):1-32

majoritairement dans le milieu rural qui sont frappés par la pauvreté. Le contraste de richesse entre les villes et les campagnes rwandaises est donc aussi une illustration des grandes inégalités de revenus entre les Hutu et les Tutsi¹².



Source de données : GOR¹³

L'analyse économique identifie divers canaux à travers lesquels de fortes inégalités de revenus produisent des effets négatifs sur la situation d'un pays, notamment en ce qui concerne la croissance économique et la lutte contre la pauvreté¹⁴:

- Les pauvres ne parviennent pas à financer les études des enfants ou à investir dans des activités économiques, étant donné qu'ils ne peuvent pas accéder aux sources de financement.
- De fortes inégalités ne permettent pas aux pauvres de profiter de la croissance économique.
- Les inégalités de revenu conduisent à la violence et à l'instabilité politique, facteurs qui réduisent le niveau ainsi que la rentabilité des investissements.
- La capacité des pauvres de participer au processus politique et à la gestion des affaires publiques étant fortement réduite, ils ne parviennent pas à accéder aux ressources décisionnelles et à influencer la politique économique en leur faveur.

L'examen du cas du Rwanda montre que ces effets négatifs des fortes inégalités de revenus, et bien d'autres, y sont déjà présents :

¹² An Ansoms (2008.06), « A green revolution for Rwanda? The political Economy of Poverty and Agrarian change », Discussion paper, University of Antwerp

¹³ Government of Rwanda (2007A), op.cit.

¹⁴ Khalid Soudi (2007) « Le triangle croissance économique, inégalité, pauvreté : Synthèse des controverses », Les Cahiers du Plan, no. 13, mai-juin

- Dans le milieu rural où vivent la majorité des pauvres, 30% des enfants décrochent de l'école avant même la fin de la 4^{ème} année du cycle primaire. De même, le taux d'entrée à l'école secondaire est de seulement 7,9% dans les zones rurales, alors qu'il est de 10% au niveau national ¹⁵.
- 83% du personnel médical travaillent en ville et seulement 17% dans le milieu rural où la pauvreté sévit le plus.
- Un enfant né dans une famille pauvre a 20% de risques de mourir avant 5 ans, soit le double des enfants issus des familles riches.
- Alors que généralement un taux de croissance d'1% permet de réduire de 2 à 3% la proportion de ceux qui vivent de moins d'1\$us par jour, au Rwanda un taux de croissance d'1% permet de réduire la proportion de ces pauvres de seulement 0.37% ¹⁶.
- En 2003, le secteur agricole dans lequel œuvre la majorité des pauvres n'a reçu que 2% du total des crédits bancaires, dont 8% portaient sur des montants inférieurs à 25\$us (20.000 FRW) ¹⁷.
- L'instabilité politique est relevée par l'Indice global des libertés économiques pour l'année 2009 comme étant le principal obstacle à l'investissement étranger. Quant à la non-participation des pauvres dans la gestion des affaires publiques, elle est illustrée ci-après par la très faible représentation des Hutu dans la haute administration publique rwandaise actuelle.

Des politiques économiques et des mesures gouvernementales discriminatoires

Même si le gouvernement rwandais se défend de pratiquer de la discrimination ethnique, il fait tout pour que le pouvoir, la richesse et l'éducation soient le monopole de la minorité Tutsi ¹⁸. En appliquant des méthodes subtiles basées sur les caractéristiques de la société rwandaise post 1994 et sur l'exploitation du génocide, le gouvernement du FPR parvient à maintenir les Hutu majoritaires dans la pauvreté.

En effet, alors qu'avant 1994 les rwandais s'identifiaient notamment par leurs origines ethniques et régionales, actuellement l'identité d'un rwandais revêt essentiellement trois dimensions : l'appartenance ethnique (Hutu, Tutsi, Twa), la dimension linguistique (francophone versus anglophone) et le statut avant 1994 (réfugié versus à l'intérieur du

¹⁵ PNUD (2008) op.cit.

¹⁶ Ansoms, A. (2005). Resurrection after civil war and genocide: growth, poverty and inequality in post-conflict Rwanda, *European journal of development research*, 17 (3), pp. 495-508

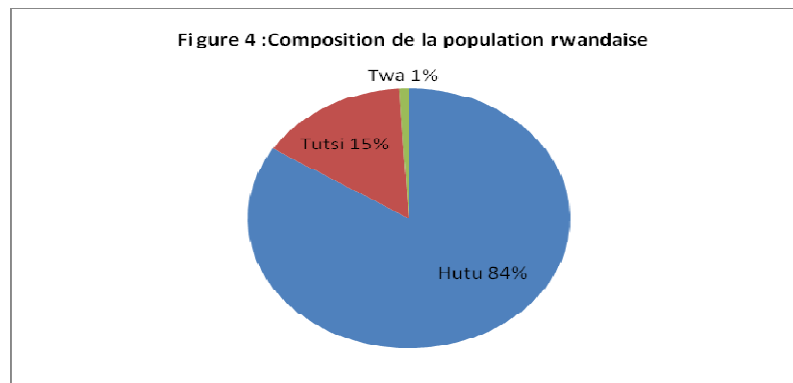
¹⁷ Strategic Plan for Agricultural Transformation (SPAT)(2004) cité par An Ansoms (2007), op.cit..

¹⁸ Filip Reyntjens (2004), Rwanda, Ten years on: from genocide to dictatorship, *African Affairs*, 103, 177–210

Rwanda). Cependant, le croisement des diverses catégories dégage un autre constat : alors que l'on peut trouver des Tutsi dans toutes les catégories, (francophones, anglophones, anciens réfugiés, à l'intérieur du Rwanda en 1994), la presque totalité des adultes Hutu vivaient à l'intérieur du Rwanda avant 1994 et son élite est francophone. Lorsque l'on ajoute à ce tableau le fait que les Hutu représentent 84% ¹⁹ de la population rwandaise, qu'ils sont majoritaires dans les zones rurales et que seuls les Tutsi qui vivaient à l'intérieur du Rwanda en 1994 sont considérés comme des rescapés, l'on constate que, non seulement les politiques du gouvernement actuel en matière agricole, linguistique et au niveau de la protection des groupes vulnérables renforcent les inégalités, mais aussi qu'elle ne sont pas neutres au sujet de la question ethnique. Certaines de ces mesures et leurs conséquences sont les suivantes :

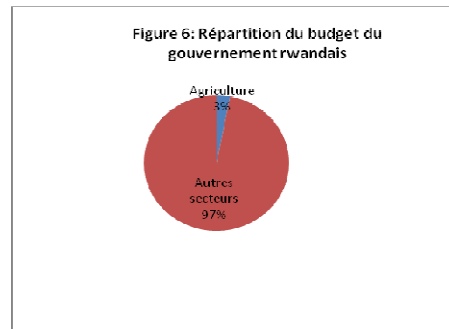
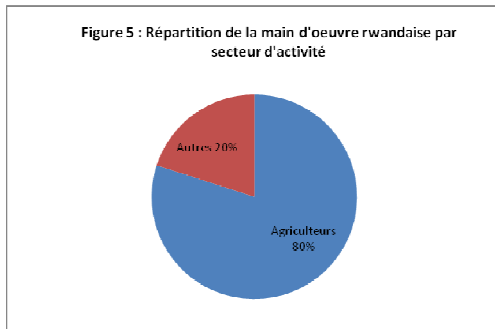
1. Le sous-financement de l'agriculture

Alors que l'économie Rwandaise est essentiellement basée sur l'agriculture qui occupe 80% de la main d'œuvre et génère 42% du Produit intérieur brut (PIB), le secteur agricole ne reçoit que 3% du budget du gouvernement rwandais, soit très loin des 10% recommandés par l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)²⁰. Les investissements publics au Rwanda sont visiblement refusés à la majorité de la population et orientés vers ceux qui aident le gouvernement à se maintenir au pouvoir.



¹⁹ CIA – The World Factbook, 5 mars 2009

²⁰ PNUD (2008), op.cit.



2. La non-assistance des rescapés Hutu

La guerre qui s'est déroulée au Rwanda depuis 1990 et s'est par la suite déplacée en RDC a mené à la perpétration de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de crimes de génocide, a fait des centaines de milliers de victimes dans toutes les composantes de la population rwandaise et a laissé de nombreuses personnes complètement démunies. En 1998, le gouvernement rwandais a mis sur pieds le Fonds d'Assistance aux Rescapés du Génocide (FARG), destiné à permettre aux rescapés du génocide d'avoir accès à l'éducation, aux soins de santé et au logement. Cependant, étant donné que le gouvernement rwandais considère que les victimes du génocide sont seulement des Tutsi, et qu'il ne reconnaît pas non plus que des membres de son armée ont pu commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité sur des populations Hutu, le FARG finance *seulement* des rescapés Tutsi. Ces rescapés assistés par le FARG représentent actuellement 4% de la population (400 000), mais ils reçoivent 5% du budget du gouvernement²¹, une proportion largement supérieure aux 3% accordés à l'agriculture dont vit 80% de la main d'œuvre rwandaise essentiellement Hutu. De même, au niveau des dépenses affectées à la sécurité sociale, 47% vont aux seuls rescapés Tutsi tandis que moins de 25% vont aux autres groupes vulnérables²².

L'un des impacts économiques de la discrimination entre les rescapés Tutsi assistés et les rescapés Hutu laissés pour compte est de placer les orphelins des deux ethnies sur des trajectoires d'avenir diamétralement opposées, les jeunes Tutsi pouvant bénéficier de l'éducation et avoir la chance de briser le cercle vicieux de la pauvreté, les jeunes Hutu n'ayant aucun avenir en dehors du secteur agricole sous-financé.

²¹ Serge Farnel, « Rwanda: L'association rwandaise des rescapés du génocide de passage dans la capitale française » Agence Rwandaise d'Information (Kigali), 6 juin 2008

²² PNUD (2008) op.cit.

3. L'interdiction du français dans l'enseignement et dans l'administration

En Octobre 2008, le président du Rwanda, le général Paul Kagame, a annoncé la suppression du français comme langue d'enseignement et d'administration. Bien que l'un des arguments qu'il a avancés pour justifier cette décision soit d'accroître la compétence et de promouvoir le développement²³, c'est plutôt l'inverse qui risque de se produire. De plus, cette décision sera lourde de conséquences au niveau des inégalités de revenus et de la paix sociale.

Pour saisir son impact sur les inégalités des revenus, il y a lieu d'abord de rappeler que la langue seconde de l'élite qui a étudié au Rwanda avant 1994 et qui est majoritairement Hutu est le français, tandis que celle d'une grande partie de l'élite Tutsi anciennement réfugiée en Ouganda et actuellement au pouvoir est l'anglais. Le remplacement du français par l'anglais constitue une grande distorsion sur le marché du travail rwandais qui a des conséquences sur la redistribution des revenus entre les deux élites : Il diminue fortement la demande de travail des francophones par les employeurs, accroît celle des anglophones, et par conséquent diminue les revenus de l'élite francophone au profit de l'élite anglophone. L'apprentissage ex-post de l'anglais par cette élite francophone n'empêchera pas l'accroissement des inégalités, les conditions initiales n'étant plus les mêmes pour les deux élites. Un exemple illustratif pourrait être le cas d'un magistrat qui a pratiqué en français pendant toute sa vie et qui réalise soudainement que l'anglais est la seule langue acceptée dans les tribunaux et les documents officiels. Ce magistrat pourrait être renvoyé de son travail et remplacé par un anglophone qui, au Rwanda, est presque par définition un supporteur du régime actuel.

Au niveau de la croissance économique, cette décision aura des effets négatifs à travers plusieurs canaux : D'abord, le Rwanda ayant été un pays francophone depuis près d'un siècle, la presque totalité des travaux de recherche dans tous les domaines ont été rédigés en français. En enlevant aux générations futures l'outil linguistique pour exploiter ces milliers de publications scientifiques sur leur pays, la décision de supprimer le français dans l'enseignement va provoquer le gaspillage d'un important input pour la formation du capital humain rwandais et ralentir la croissance économique. Ensuite, les travailleurs francophones qualifiés mis au chômage ne pouvant plus subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leurs familles, ils pourront trouver le coût d'opportunité de rester au Rwanda très élevé et préférer le chemin de l'exil, aggravant ainsi le problème d'exode des cerveaux. Enfin, étant donné que cette décision constitue une modification des dispositions de la constitution rwandaise sans respect des procédures juridiques appropriées, elle illustre la non-prévisibilité des

²³ Jonneed Khan, « Le Rwanda remplace le français par l'anglais », La Presse, Montréal, 16 octobre 2008

actions des dirigeants rwandais qui est une source d'incertitude nuisible à la croissance économique²⁴.

Cette décision a aussi un grand impact sur la paix sociale. Non seulement elle est porteuse de germes de conflits entre les deux élites ci-haut mentionnées, mais aussi elle décourage le retour pacifique de milliers de réfugiés rwandais francophones qui voient leur capital humain fortement dévalorisé au Rwanda. En effet, la plupart des réfugiés Hutu se sont installés dans des pays francophones (RDC, Congo-Brazaville, République Centre Africaine, Afrique de l'Ouest, Belgique, France, Canada (au Québec)). Étant donné qu'il est difficilement concevable qu'ils puissent tous renoncer à revenir dans leur pays, et que cette décision indique clairement qu'ils n'auront pas de place dans l'administration publique rwandaise sans parler l'anglais, certains d'entre eux risquent d'envisager un retour par la violence. De plus, cette décision vient discréditer toute la stratégie de rapatriement volontaire et pacifique des rebelles Hutu qui se battent en RDC. Enfin, comme partout ailleurs, la hausse du taux de chômage qui en découlera risque d'entraîner une hausse de la criminalité.

3. Une élite dirigeante non-représentative de la majorité de la population rwandaise : l'histoire se répète

Les recherches sur l'économie politique de la pauvreté au Rwanda qui se sont penchées sur les causes des politiques manifestement défavorables à la majorité de la population ont mis en exergue la forte divergence entre l'identité ethnique de l'élite politique au pouvoir depuis 1994 et celle de la majorité de la population rwandaise²⁵.

Comme ci-haut mentionné, la population rwandaise est à 84% hutu, 15% tutsi et 1% twa. Cependant, sur 34 membres de la présidence et du gouvernement en 2003, 15 étaient Hutu, et 19 étaient Tutsi et presque exclusivement anciens réfugiés (seulement 3 non anciens réfugiés).

En considérant qu'en 2003, la population rwandaise était de 8 911 990²⁶, on constate qu'en termes relatifs, le taux de représentation des Tutsi dans les instances gouvernementales par rapport à leur effectif dans la population est 7 fois plus élevé que celui des Hutu alors que ceux-ci sont presque 6 fois plus nombreux que les Tutsi. Plus précisément, ces données montrent que la composition ethnique de la haute administration publique rwandaise est à concurrence d'un haut cadre Hutu par tranche de 500 000 Hutu et d'un haut cadre Tutsi par tranche de seulement 70 000 Tutsi.

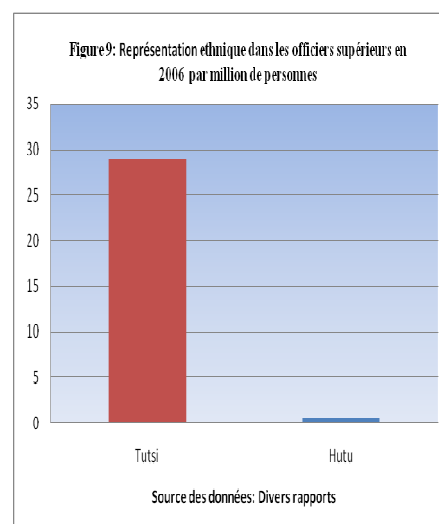
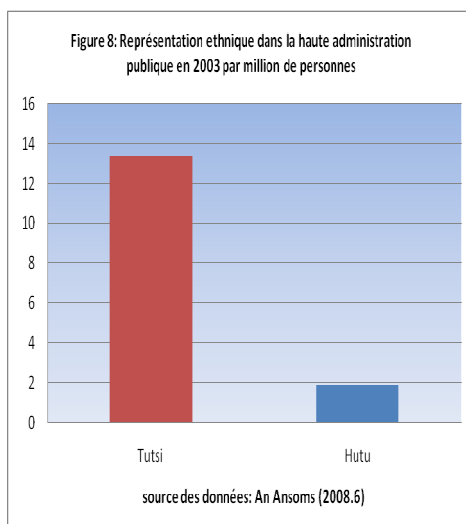
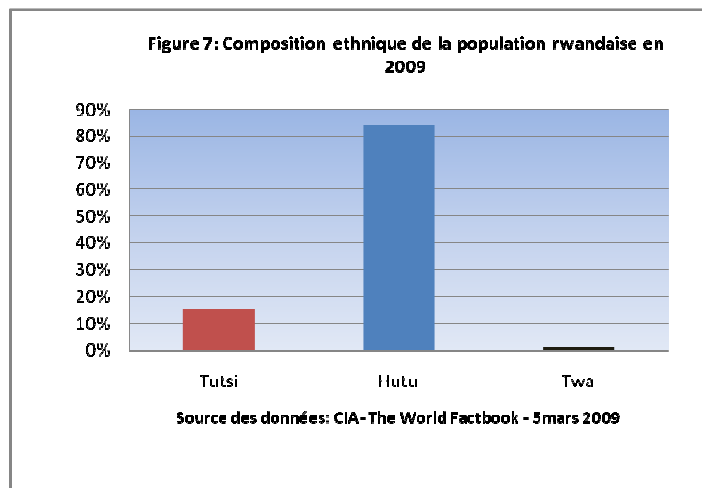
²⁴ World Bank (1997) «World development report », New York, Oxford University Press

²⁵ An Ansoms (2008.06), « A green revolution for Rwanda? The political Economy of Poverty and Agrarian change », Discussion paper, University of Antwerp

²⁶ Base de données de la Banque Mondiale

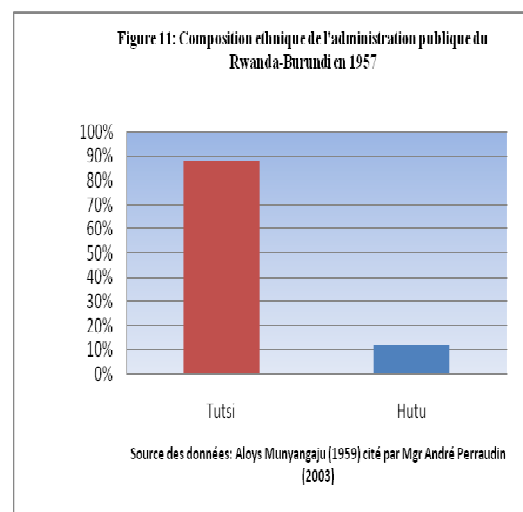
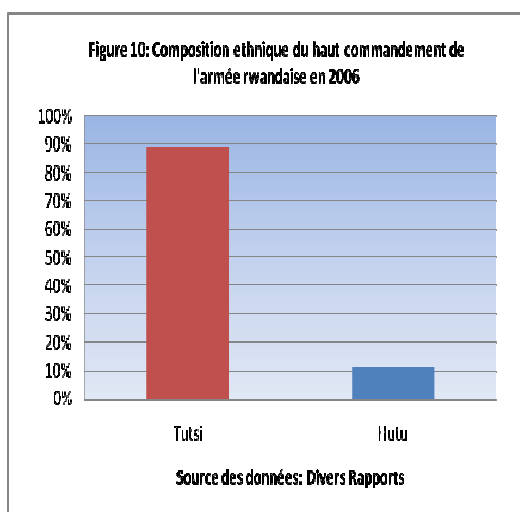
Cette disparité est encore pire dans l'armée : Parmi 46 hauts officiers que comptait l'Armée rwandaise en 2006 (avec grades de Général, Lieutenant général, Général major, Brigadier général, Colonel) 5 étaient Hutu (11%) et 41 étaient Tutsi (89%) presque exclusivement venus d'Ouganda. En considérant qu'en 2006, la population rwandaise était de 9 464 241, ces données indiquent que la composition ethnique du haut commandement de l'armée rwandaise est à concurrence d'un officier supérieur Hutu par tranche de 1 590 000 Hutu et d'un officier supérieur Tutsi par tranche de seulement 34 600 Tutsi.

Au niveau du financement, comme dans le cas du FARG, les forces de l'ordre presque exclusivement Tutsi sont privilégiées. Elles reçoivent 10% de l'aide au développement soit près du double de la part qui va à l'agriculture²⁷.



²⁷ PNUD (2008), op.cit. p.54

Cette situation du Rwanda actuel au niveau de la représentation ethnique dans la classe dirigeante ressemble énormément à celle qui prévalait à la veille de la révolution sociale de 1959. En 1957, sur 1 786 postes d'administration publiques, 1 577 étaient occupés par des Tutsi (88%) et 209 seulement par des Hutu (12%)²⁸. En considérant qu'à cette période la population rwandaise s'élevait à 2 448 000²⁹, l'on constate que la représentation des Tutsi dans les instances gouvernementales par rapport à leur effectif dans la population était 46 fois plus élevée que celle des Hutu, ce qui correspond exactement aux proportions actuelles au niveau du haut commandement de l'armée rwandaise!



La ressemblance est aussi frappante entre les méthodes utilisées par la monarchie Tutsi avant l'indépendance et celles mises en œuvre actuellement par le FPR pour monopoliser le pouvoir, comme le montrent les quelques cas illustratifs ci-après:

- La négation de l'existence du problème Hutu-Tutsi par le roi Mutara Rudahigwa en juin 1958 et sa réponse aux leaders Hutu qui le présentaient dans le Conseil Supérieur du pays que « la division et l'opposition au sien d'un peuple est ce qu'il y a de plus funeste au progrès du pays »³⁰, réactions similaires au musellement

²⁸ Aloys Munyangaju (1959), L'actualité politique au Rwanda, cité par Mgr André Perraudin (2003), Un Évêque au Rwanda. Témoignage, éditions Saint-Augustin, p.126

²⁹ Jean-Paul Harroy (1984) Rwanda, souvenir d'un compagnon de la marche du Rwanda vers la démocratie et l'indépendance, Éditions Hayez, Bruxelles, p.169

³⁰ Mgr André Perraudin (2003), op.cit. p.167

actuel du public par le FPR sur cette question à travers la loi imprécise sur le « divisionnisme »³¹.

- L'évincement des enfants Hutu de l'école par la pauvreté et par « d'habiles manœuvres et parfois une véritable persécution morale » avant l'indépendance³², cas semblables à la situation actuelle de pauvreté dans laquelle sont maintenus la majorité des Hutu ainsi que la loi actuelle sans contours précis sur « l'idéologie du génocide » qui frappe des enfants et des enseignants Hutu dans les écoles secondaires³³. Les déclarations du Président Kagame au sujet des enfants Hutu sont, on ne peut plus claires: «Des enfants de génocidaires, élevés dans l'idéologie du génocide, sont potentiellement aussi dangereux que leurs parents..... En tout état de cause, nous avons un devoir de prévention à leur égard »³⁴. Ainsi tous les Hutu, pas seulement ceux qui ont commis le génocide, sont considérés par le gouvernement actuel comme des génocidaires potentiels dans l'avenir. De fait, la menace de génocide est souvent brandie comme prétexte pour justifier l'oppression de la majorité Hutu par un gouvernement minoritaire.

La nécessité de repenser la politique d'aide internationale et de créer les conditions d'une économie de paix au Rwanda

Les quelques aspects ci-haut développés montrent que la guerre interethnique au Rwanda n'a jamais terminé, mais qu'elle a seulement changé de terrains : Après sa victoire militaire, le FPR majoritairement Tutsi a ouvert les hostilités contre ses adversaires Hutu sur le front économique, politique et juridique pour rétablir l'ancienne hiérarchie d'avant l'indépendance. Des budgets sectoriels, des mesures de soutien aux groupes vulnérables, des modifications de dispositions légales ainsi que des affectations aux hautes fonctions publiques ont été effectuées de façon discriminatoire par le gouvernement du FPR majoritairement Tutsi. Déjà, des voix commencent à s'élever pour faire remarquer que même le processus actuel de destruction des quartiers pauvres de Kigali répondrait à une volonté de « tutsification » de la capitale rwandaise³⁵. Malheureusement, la communauté internationale a commis les mêmes erreurs que l'ancienne administration coloniale belge : Comme celle-ci, elle a soutenu inconditionnellement les autorités rwandaises en place et a donc, volontairement ou non, appuyé une ethnie contre une autre.

³¹ Human Rights watch (2008), La loi et la réalité, les progrès de la réforme judiciaire au Rwanda

³² Bragard Lucie (1959), Vers l'indépendance du Ruanda – Urundi. Les problèmes essentiels, extraits des Dossiers de l'Action sociale Catholique no.8, octobre 1959, pp.21-22 cité par Mgr André Perraudin (2003), op.cit., p.131

³³ Human Rights Watch (2008), op.cit.

³⁴ Jeune Afrique l'intelligent n° 2302 du 20 au 26 février 2005

³⁵ Andrew Sullivan (2008), Rwanda: a nation with a dark past and tenuous future, The McGill Tribune, 4 mars 2008

Cette situation compromet l'objectif de lutte contre la pauvreté pour lequel les bailleurs de fonds fournissent une aide considérable au Rwanda. La culpabilité de ne pas être intervenu pour éviter le génocide peut justifier l'octroi de l'aide, mais l'objectif de cette dernière reste toujours le développement et la stabilité du pays. De même, cette aide étrangère doit bénéficier à *tous* les citoyens et pas seulement à l'élite minoritaire au pouvoir.

Comme mentionné précédemment, lorsque le pouvoir politique d'un groupe est menacé par le progrès, le développement économique du pays ne peut être atteint. Une illustration historique fournie à ce sujet dans la région des Grands Lacs africains est la réponse de l'ancien Président congolais Mobutu Sese Seko à l'ancien Président rwandais Juvénal Habyarimana lorsque celui-ci a requis l'aide de l'ex-Zaïre pour combattre les anciens rebelles du FPR. Le Président Mobutu a dit au Président Habyarimana qu'il était l'auteur de ses propres malheurs parce qu'il n'avait pas voulu l'écouter lorsqu'il lui avait interdit de construire les routes que les rebelles utilisaient pour l'attaquer, que lui n'en avait pas construit et qu'il avait régné pendant 30 ans sans problème³⁶! Dans le cas présent, le Président rwandais Paul Kagame considère que son pouvoir est menacé par les Hutu et réagit comme le Président Mobutu en les maintenant dans la pauvreté. La même réaction avait été observée avant l'indépendance à travers les manoeuvres de la monarchie Tutsi d'interdire les Hutu de s'instruire.

La paix et le développement véritables sont toujours possibles au Rwanda, mais pas dans le cadre actuel. Ce dont le Rwanda a besoin est un gouvernement qui n'est pas basé sur une petite minorité d'élites, Tutsi ou Hutu, utilisant l'ethnisme pour gouverner. Tous les groupes doivent être capables d'avoir leur place au gouvernement et de parler d'une voix égale. Le cycle de conflits persistants de leadership entre les différentes élites doit être brisé. Malheureusement, l'appui de la communauté internationale pour l'une ou l'autre des élites a perpétué ce conflit interne depuis des années et continue toujours de le faire.

Quelques bonnes nouvelles à ce niveau sont apparues récemment, lorsque les Pays-Bas et la Suède ont tous les deux suspendu l'aide non-humanitaire au Rwanda. Même si c'était en lien direct avec l'implication du Rwanda dans le conflit actuel en RDC, il s'agit aussi d'une reconnaissance que l'aide étrangère contribue à perpétuer cette situation. Les donateurs réalisent simplement que leurs contributions ne sont pas affectées à des usages qui bénéficient à toute la population. Bien au contraire, l'aide est détournée pour financer des projets qui profitent à l'élite minoritaire au pouvoir, en alimentant des conflits ou en enrichissant un petit groupe, et qui laissent la majorité dans la pauvreté.

³⁶ Jeune Afrique (1991) cité par Robinson (1999 :2), «When is a state predatory ?», University of California, Berkeley, cité par Karla Hoff and Joseph E. Stiglitz (2000), op.cit.

Cependant, même si la situation est déjà très alarmante, la communauté internationale peut encore emboîter le pas à ces deux pays – les Pays-Bas et la Suède – et éviter l’autre erreur de l’ancienne administration coloniale belge *qui a été de ne pas intervenir avant l’explosion des violences de 1959*. Cette erreur a déjà été répétée une fois lorsqu’ en 1994, la communauté internationale n’est pas intervenue. Le Rwanda ne pourra lutter efficacement contre la pauvreté et connaître durablement la stabilité politique que s’il y a concordance entre les intérêts du peuple et ceux des dirigeants. C’est pourquoi, la meilleure façon de mettre sur pied les conditions d’une économie de paix au Rwanda est d’aider d’abord les rwandais à s’asseoir ensemble et à concevoir des mécanismes qui permettent d’accéder au pouvoir sans détruire le capital physique et humain, et qui incitent les dirigeants à gérer ce pouvoir dans l’intérêt de toutes les composantes de la société rwandaise.

Selon un proverbe rwandais « les danseurs peuvent changer, mais la musique reste la même ». Pour que le Rwanda puisse se développer dans l’intérêt de tous ses citoyens, il est grand temps que la musique change, et la communauté internationale peut jouer un rôle important dans le changement de la chanson.

Références

An Ansoms, (2005). Resurrection after civil war and genocide: growth, poverty and inequality in post-conflict Rwanda, *European journal of development research*, 17 (3), pp. 495-508

An Ansoms (2007) « Striving for growth, bypassing the poor? A critical review of Rwanda’s rural sector policies», *Journal of Modern African Studies* 46 (1):1-32

An Ansoms (2008) « A green revolution for Rwanda? The political Economy of Poverty and Agrarian change », *Discussion paper*, University of Antwerp

André Perraudin (2003), *Un Évêque au Rwanda. Témoignage*, éditions Saint-Augustin

Andrew Sullivan (2008), Rwanda: a nation with a dark past and tenuous future, *The McGill Tribune*, 4 mars

Arne Bigsten and Jörgen Levin « Growth, Income distribution and Poverty , A review », United Nations University, WIDER, *Discussion Paper* No. 2001/129.

Banque Mondiale (2007), Rwanda, Vers une croissance et une compétitivité soutenues, *Mémoire sur le pays*, Rapport 37860-Rw, Volume 1

E. Wayne Nafziger (2003) « Inequality and conflict », in Emmanuel Nnadozie, *African economic development*, Academic Press, Elsevier Science, USA

Filip Reyntjens (2004) « Rwanda, ten years on: From genocide to dictatorship », *African Affairs*, 103, 177–210

Human Rights watch (2008), *La loi et la réalité, les progrès de la réforme judiciaire au Rwanda*

Jean-Paul Harroy (1984) *Rwanda, souvenir d'un compagnon de la marche du Rwanda vers la démocratie et l'indépendance*, Éditions Hayez, Bruxelles

Jeune Afrique l'intelligent n° 2302 du 20 au 26 février 2005

Jonneed Khan, (2008) « Le Rwanda remplace le français par l'anglais », *La Presse*, Montréal, 16 octobre.

J.P. Cling, P. De Vreyer, M. Razafindrakoto, F.Roubaud (2003) « La croissance ne suffit pas pour réduire la pauvreté: le rôle des inégalités », Développement et insertion internationale, *Document de Travail*, DT/2003/04

Karla Hoff and Joseph E. Stiglitz (2000), *Modern economic theory and development*, in Gerald M. Meir and Joseph E. Stiglitz, *Frontiers of development economics: The future in perspective*, World Bank and Oxford University Press

Khalid Soudi (2007) « Le triangle croissance économique, inégalité, pauvreté : Synthèse des controverses », *Les Cahiers du Plan*, no. 13, mai - juin.

Peter Uvin (1999), *The influence of aid in situation of violent conflict*, Watson Institute for International Studies, Brown University, Providence, RI, USA.

Programme des Nations Unies pour le Développement (2002), *Rapport sur le Développement Humain 2002 « Approfondir le développement humain dans un monde fragmenté »*, De Boeck Université

Serge Farnel (2008) « Rwanda: L'association rwandaise des rescapés du génocide de passage dans la capitale française » *Agence Rwandaise d'Information (Kigali)*, 6 juin

United Nations Development Program (2008), « Turning vision 2020 into reality: From recovery to sustainable human development ».

World Bank (1997) « World development report », New York, Oxford University Press